

Arrêté de mise à la retraite.

Numéro d'inventaire : 2003.01453 (1-4)

Auteur(s): Geneviève Mabire

Type de document : texte ou document administratif Éditeur : Mairie de Petit-Quevilly (Petit-Quevilly)

Date de création : 1971

Description : Imprimés dactylographié. Marques de pliure.

Mesures: hauteur: 295 mm; largeur: 210 mm

Notes: 1 & 2: Arrêté de mise à la retraite de Madame Geneviève du 26 mars 1971. Fonction exercée: "Préposée Infirmière". Document signé du maire de Petit-Quevilly. Administration municipale. Tampon "Mairie de Petit-Quevilly (Seine-Maritime)." Copies conforme à l'original. (247x180mm) 3: Lettre du maire accusant réception de la demande de droit à la retraite de Mme Mabire, Préposée Infirmière au Groupe Pasteur-Jeanne-d'Arc du 11 janvier 1971. (268x210mm) 4: Lettre de la mairie de Petit-Quevilly à Mme Mabire accompagnant l'ampliation de l'arrêté d'admission à la retraite. (295x210)

l'ampliation de l'arrete d'admission à la retraite. (295x210)

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Gestion sanitaire des établissements d'enseignement

Filière : non précisée Niveau : non précisée

Nom de la commune : Le Petit-Quevilly Nom du département : Seine-Maritime Autres descriptions : Langue : Français Lieux : Seine-Maritime, Le Petit-Quevilly

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

Canton de Grand-Couronne

VILLE DE

PETIT-QUEVILLY

No ID/BB Objet:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Petit-Quevilly, le I3 AVRIL 19 7I

TÉLÉPHONE : 72-63-71

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Madame MABIRE Geneviève Immeuble A.3.
8, rue Poret de BLDSSEVILLE
76- ROUEN

Madame,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, ampliation de l'arrêté de Monsieur le Maire, vous admettant à la Retraite à compter du Ier AOUT prochain.

J'espère que votre état de santé va s'améliorant et qu'il vous sera possible de nous rendre visite pour préparer votre dossier de liquidation de pension à transmettre à la Caisse de Retraite dès le Ier AOUT.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux sentiments

LE SECRETAIRE

DÉPARTEMENT de la SEINE - MARITIME

ARRONDISSEMENT de ROUEN

CANTON de **GRAND-COURONNE**

Mairie de Petit-Quevilly

ARRETE -------

Nous, Maire de la Ville de PETIT_QUEVILLY,

Le Décret 57.657 du 22 MAI 1957 portant Code de l'Administration Communale.

Le Décret 65.773 du 9 SEPTEMBRE 1965 portant règlement d'Administration Publique relatif au régime de Retraites des titulaires de la C.N.R.A.C.L.

La lettre en date du 9 JANVIER 1971 de Madame MABIRE Geneviève- Préposée Infirmière tendant à faire valoir ses droits à la retraite à compter du ler AOUT 1971.

L'avis favorable de la C.N.R.A.C.L. du 23 MARS 1971.

ARRETONS:

A PETIT-QUEVILL

ARTICLE Ier-

Madame MABIRE née CHATILLON Geneviève le I2 MARS 1908, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du Ier AOUT 1971.

ARTICLE 2 -

Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis au visa de Monsieur le Préfet.

Rouen, le

Pour le Préfet et par délégation Le Chef du 4º Bureau de la Direction des Affaires Financières Signé: Varsey

1971

copie conforme

Le Maire,

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT

ROUEN

TÉLÉPHONE : 79-63-71

Canton de Grand-Couronne

VILLE

PETIT-QUEVILLY

N° JD/PR

à Madame MABIRE Préposée Infirmière au Groupe PASTEUR-JEANNE-D'ARC

Le MAIRE de la VILLE de PETIT-QUEVILLY,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Petit-Quevilly, le II JANVIER 197I

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 JANVIER sollicitant de faire valoir vos droits à la retraite à compter du Ier AOUT 1971.

Votre demande étant motivée pour des raisons de santé, (je vous donne bien volontiers mon accord.

Je vais en informer, dès maintenant, la Caisse Nationale de Retraites et dès réception de l'avis favorable, je prendrai l'arrêté nécessaire.

D'ores et déjà, je tiens à vous remercier des excellents services que vous avez rendus à la Ville de PETIT-QUEVILLY dans l'exécution discrète et efficace de vos fonctions d'Infirmière Scolaire. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous exprimer verbalement la satisfaction de la Municipalité, lorsque sera venu pour vous, le moment de quitter l'Administration Municipale.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

LE MAIRE,